

Image not found or type unknown



probleme parts sociale enfant mineurs

Par **Julie Lilie**, le **23/07/2020** à **09:32**

Mes enfants mineurs sont devenus "héritiers" des parts sociales du garage que détenait leur papa. Il y avait deux co-gérants dans la SARL (mon conjoint et une autre personne). Concrètement à quoi cela leur sert ils d'avoir ses parts ? Le deuxième co-gérant veut les racheter

Je ne suis pas héritière des parts car avec mon conjoint nous n'étions ni mariés ni pacsés.

Merci de me renseigner svp je suis perdue

Par **Visiteur**, le **23/07/2020** à **14:05**

Saluer avec un BONJOUR est une obligation sur ce site...

Bonjour donc,

Lorsqu'il n'y a qu'un parent, pour céder les parts, l'intervention du juge des affaires familiales est requise.. Il vous faut auparavant son accord.